

# 5508 ALITAR



**DETARTRANT NETTOYANT pour l'ENTRETIEN,  
le BRILLANTAGE et la PROTECTION  
des SURFACES POLIES.**

- Sans émanation de vapeurs
- Riche en matières actives
- Sans acides libres = agressivité maîtrisée
- Compatible pour les surfaces ou matériaux sensibles aux acides forts
- Facilement neutralisable
- Sans abrasifs : aucun risque de rayer les surfaces

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide
ASPECT	: Limpide
MASSE VOLUMIQUE	: 1055 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	: De caractère acide
pH pur	: 1.00 environ
COULEUR	: Incolore

## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Facile à diluer et à rincer.

Sans danger pour le verre, les vitres, les matières plastiques usuelles.

Solubilise les	tartres	oxydes métalliques	traces de ciments
	traces d'écoulements d'eau	traces vertes, dépôts d'algues	Dépôts de rouille ou de calcaire

Apporte l'éclat du neuf aux surfaces en

chrome    inoxydable    alliages légers    aluminium anodisé

En dilution appropriée, avive les

aluminium et alliages    cuivre et laiton    Zinc oxydés

Rénove les    huisseries, encadrements et garnitures en aluminium anodisé

Nettoie les surfaces ternies en

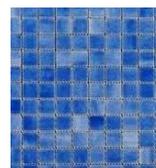
Carrelage	Email	Céramique	Marbre
revêtements de sols thermoplastiques (alternance avec l'emploi des nettoyeurs de sols usuels)			
Pierre	Béton	Peintures lessivables	

Quelques exemples de matériels et lieux à entretenir :

sanitaires	salles d'eau	vestiaires
cabines de douches	matériels et surfaces des cuisines	baignoires
lavabos	pommes de douches	robinets

Conçu pour les services de nettoyage et de maintenance dans les

industries    collectivités    services de santé    piscines    hôtels



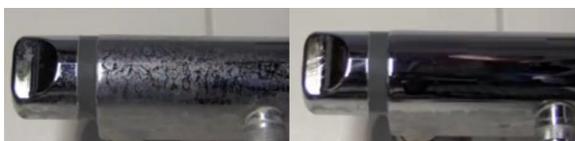
## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Selon la nature des surfaces et leur état d'encrassement, s'utilise pur ou dilué dans l'eau froide à raison d'une partie de produit pour 5 à 10 parties d'eau.

En application à la brosse, au balai éponge, en pulvérisation.

Laisser agir quelques minutes.

Terminer par un rinçage complet à l'eau claire.



# AVANT      APRÈS

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une association de fonctions dégraissantes de caractère non ioniques, d'émulgateurs anioniques fonctions désincrustantes et désoxydantes.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



## RECOMMANDATIONS



N° 41

HJ 2007

### DANGER

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Utilisations réservées aux professionnels

Contient

- moins de 5% de : agents de surface anioniques

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation. Protéger du gel au stockage.

**Ne pas appliquer le produit concentré sur surfaces en marbre poli ou pierre tendre calcaire polie, en cas de contact rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.**

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer**

**compatibilité, concentration de dilution et temps de contact appropriés.**

**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.